

Bulletin d'éducation au  
commerce équitable



## commerce international Changer de cap!

### Sommaire

Pour des échanges au  
service du  
développement humain

La libéralisation  
commerciale dans les  
domaines de l'  
agriculture, des services  
et de la propriété  
intellectuelle

Leurs impacts sur les  
droits  
sociaux,  
l'environnement...

Pour de nouvelles  
régulations

Les inégalités économiques et sociales et la crise des écosystèmes à travers le Monde sont dans une large mesure directement ou indirectement liées aux processus de libéralisation des économies, et notamment du commerce.

Avec ce numéro d'*Equité* consacré au commerce international, la Fédération *Artisans du Monde* souhaite, à l'occasion de la *Semaine Mondiale d'Action sur le Commerce* (du 10 au 16 avril 2005), faire le point sur les différentes thématiques liées à la libéralisation du commerce mondial et mettre en évidence la logique d'ensemble de celle-ci. Elle souhaite également mettre en évidence les alternatives existantes ou potentielles, dont la finalité est de remettre les échanges au service du développement humain.

Conformément à la vocation d'*Equité*, ce numéro se veut un outil de sensibilisation et d'éducation, dont l'objectif est principalement de contribuer à outiller les militants et bénévoles d'*Artisans du Monde* et d'autres organisations pour leurs interventions auprès de différents publics.

Les différents auteurs s'expriment en leur nom propre et leurs analyses et positions ne reflètent pas nécessairement les positions de la *Fédération Artisans du Monde*. Nous les remercions chaleureusement pour leur participation à ce numéro.

# Sommaire

Introduction au débat - Pour des échanges au service du développement humain par <i>Laurent Levard</i> .....	3
Le sens de la libéralisation commerciale actuelle par <i>Gustave Massiah</i> .....	5
Libéralisation des échanges et agricultures des Tiers-Mondes par <i>Marc Dufumier</i> .....	6
La crise des producteurs de matières premières agricoles par <i>Anne-Françoise Taisne</i> .....	7
Dumping, les arnaques du libre-échange par <i>Pascal Erard</i> .....	8
Nécessaire souveraineté alimentaire par <i>Jean-Damien Terreaux</i> .....	9
L'AGCS - Attention Danger ! par <i>Jacques Nikonoff</i> .....	10
Libéralisme et développement brutal par <i>Yannick Jadot</i> .....	12
Soldes monstres sur les travailleurs par <i>Stéphanie Mariaccia</i> .....	13
Le prix humain de nos achats par <i>Pierre-Marie Cellier</i> .....	13
Mille et une manières de s'approprier des semences par <i>Guy Kastler</i> .....	14
L'incompatibilité entre accès aux traitements et propriété intellectuelle par <i>Régis Samba-Kounzi</i> .....	15
Que se cache-t-il derrière l'OMC ?.....	16
Le rôle des Nations Unies, leurre ou espoir?.....	17
CNUCED versus OMC.....	17
Les APE ou l'Europe en pleine contradiction par <i>Anne-Françoise Taisne</i> .....	18
L'alternative du Commerce équitable.....	19
Une évaluation des effets du Commerce équitable.....	19
Le Commerce équitable peut-il inspirer les négociateurs du cycle de Doha ? par <i>Henri Rouillé d'Orfeuil</i> .....	20
Commerce équitable et régulations publiques par <i>Anne-Françoise Taisne</i> .....	21
Le Monde a besoin de régulations, la position d' <i>Artisans du Monde</i> .....	22
Pour en savoir plus.....	23

## Une Semaine pour tout changer!



L'idée de la semaine mondiale d'action sur le commerce est née en novembre 2003 à Delhi (Inde) à l'occasion de *La conférence internationale des campagnes sur le commerce*.

S'inscrivant dans un mouvement plus général relayé en France par la campagne *2005 plus d'excuses!*<sup>1</sup> menée par l'*Action Mondiale contre la Pauvreté*<sup>2</sup>, elle repose sur la volonté de fédérer un maximum de campagnes d'opposition et de propositions d'alternatives au néolibéralisme. Une cinquantaine de pays participent à la manifestation dont l'ampleur se veut historique. La quantité et la diversité des interventions sont représentatives de l'importance mondiale d'un mouvement dont les principaux objectifs sont :

→ la fin du mythe selon lequel seuls les privatisations et le commerce libéral pourraient répondre aux problèmes de pauvreté dans le monde

→ la contestation généralisée et argumentée des ordres du jour promus par les représentants officiels du libéralisme à tout prix (G8, FMI, OMC, Banque Mondiale) et des gouvernements qui les appliquent aveuglément

→ proposer des solutions plus humaines et plus viables à longue échéance

→ renforcer le pouvoir représentatif des mouvements alternatifs à l'échelle régionale, nationale et internationale

1. [www.2005plusdexcuses.org](http://www.2005plusdexcuses.org)

2. [www.whiteband.org](http://www.whiteband.org)

# Introduction au débat : Pour des échanges au service du développement humain

Par Laurent Levard\*

Sur le plan des idées, la libéralisation des échanges mondiaux -c'est-à-dire la levée progressive de toutes les entraves aux mouvements de marchandises, de services et de capitaux- répond à la théorie libérale des avantages comparés. La levée de ces entraves permettrait une allocation optimale des ressources grâce à laquelle tout le monde sortirait gagnant.

L'accroissement considérable des inégalités sociales et la dramatique dégradation des équilibres écologiques mondiaux au cours des dernières décennies illustrent le caractère fallacieux de cette idéologie. Derrière ce paravent idéologique se dissimule une réalité économique et politique qu'il convient de rappeler :

→Aujourd'hui, la capacité d'investissement économique est largement dominée par des institutions financières (banques, fonds de pension, etc.) et par des multinationales qui doivent elles-mêmes rendre compte auprès d'actionnaires privés. Ceux-ci exigent une forte rentabilité de leur capital. De fait, ils mettent en concurrence une multitude de placements financiers possibles ;

→Le champ d'opération des multinationales et des institutions financières est mondial ;

→Les entreprises qui font appel à des capitaux extérieurs sont alors mises en concurrence par les intérêts financiers ; quant aux unités de production des multinationa-

les, elles doivent répondre aux critères de rentabilité financière exigés par les multinationales elles-mêmes ;

→Les millions d'entreprises sous-traitantes sont à leur tour soumises à la concurrence. Elles doivent fournir des biens et services au prix le plus bas, tout comme les agriculteurs qui produisent nombre de matières premières.

En fin de compte, ce sont les systèmes économiques et sociaux nationaux de tous les pays qui sont mis en concurrence. Le mécanisme est simple : plus leur attractivité et leur rentabilité est grande du point de vue du capital financier, plus grande est leur capacité à conserver les investissements et à en attirer de nouveaux ; plus les biens qu'ils produisent sont bon marché, plus leur capacité à les commercialiser est grande.

Gus Massiah (*page 5*) resitue les facettes et les conséquences de cette logique dans un contexte plus global. Contexte dans lequel les Etats et les ensembles régionaux sont soumis à de multiples pressions qui visent, tout à la fois à diminuer le coût de la rémunération du travail, à réduire les obligations et les contraintes supportées par les entreprises et à ouvrir de nouveaux champs d'activité aux investissements privés.

**La diminution du coût du travail** répond à une double logique. D'une part, il s'agit de rendre la réparti-

tion de la valeur ajoutée produite entre travail et capital plus avantageuse pour ce dernier. D'autre part, il s'agit d'accroître la compétitivité des entreprises sur les marchés par une baisse du prix de leurs productions.

Dans les secteurs où domine le travail salarié, le processus passe principalement par une pression sur les salaires (y compris les salaires indirects que constituent les cotisations destinées aux systèmes de protection sociale) et par un accroissement de la flexibilité du travail. Pierre-Marie Cellier (*page 13*) explique comment cette logique se traduit par une véritable "nomadisation" des sites de production.

Dans le secteur agricole, la pression sur le coût du travail paysan passe directement par la mise en concurrence de millions de paysans à travers le Monde par la suppression des mécanismes de gestion des marchés. Marc Dufumier (*page 6*) montre ainsi que, du fait de la remise en cause des politiques nationales de protection et de gestion des marchés agricoles, des énormes différentiels de productivités et des pratiques de dumping, la majorité des paysans se voit contraint d'accepter une rémunération du travail ridiculement faible. Quant à Anne-Françoise Taisne (*page 7*), elle décrit les effets de la disparition des mécanismes de régulation publique des marchés mondiaux.

Indirectement, la baisse des prix agricoles permet de baisser le coût

\*Laurent Levard est Délégué général de la Fédération Artisans du Monde

du travail dans l'ensemble des secteurs d'activité : plus le prix des produits alimentaires est bas, plus il est facile de faire accepter des salaires faibles aux salariés. Quant aux pratiques de dumping des pays du Nord (vente au-dessous du coût de production), si elles n'ont pas directement comme objectif d'abaisser le coût du travail mais tout simplement d'exporter les surplus, leur impact sur les paysanneries du Sud est là aussi dramatique, comme le montre Pascal Erard (page 8).

**La réduction des obligations et contraintes** supportées par les entreprises, et tout particulièrement les investissements à l'étranger, est évoquée par Yannick Jadot (page 12). Stéphanie Mariaccia (page 13) montre les conditions sociales dans les zones franches et la répression des syndicalistes dans le Monde.

**L'ouverture de nouveaux champs d'activités aux investissements privés** constitue un enjeu central pour le capital financier international, tant le poids des activités lui échappant est encore important dans de nombreux pays. Il s'agit tout d'abord de faire basculer dans le secteur privé tout un ensemble d'activités prises en charge aujourd'hui par le secteur public. Par l'AGCS notamment, comme le montre Jacques Nikonoff (page 10). Il s'agit également, par le biais du droit de propriété intellectuelle, de confisquer et de "marchandiser" l'accès au matériel génétique : c'est le cas des semences, jusque là considérées patrimoine de l'Humanité (Guy Kastler, page 14) et des médicaments (Régis Samba-Kounzi, page 15).

## Au Nord comme au Sud

Si les conséquences de la libéralisation sont particulièrement dramatiques pour les pays du Sud, la

même logique est à l'œuvre dans les pays du Nord avec notamment le démantèlement des mécanismes de protection et régulation des marchés agricoles européens (Jean-Damien Terreaux, page 9), les menaces que font peser l'AGCS contre les services publics en Europe (Jacques Nikonoff page 10), les conséquences sociales des délocalisations (Pierre-Marie Cellier page 13) ou la perte de l'accès libre des paysans aux ressources génétiques (Guy Kastler page 14).

## Les promoteurs de la libéralisation

Même s'il ne faut pas négliger le rôle des autres institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) constitue un outil multilatéral central au service de cette logique de libéralisation (page 16). Les pays du Nord, essentiellement Etats-Unis et Union européenne, jouent un rôle prépondérant dans cette offensive. L'Union européenne envisage ainsi d'intégrer dans sa Constitution le fait qu'elle "contribue à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs, ainsi qu'à la réduction des barrières douanières et autres"<sup>1</sup>. Elle tente d'ailleurs d'imposer cette libéralisation aux pays du Sud par le biais des accords de libre échange comme le montre Anne-Françoise Taisne (page 18). Dans le même temps, une organisation susceptible de faire contre-poids à l'idéologie libérale comme la CNUCED tend à être marginalisée (page 17).

En fin de compte, cette libéralisation remet en cause les droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux (DESC), bloque dans de nombreux pays les possibilités de développement humain et mène à un productivisme des-

tructeur de l'environnement comme l'illustrent notamment Jean-Damien Terreaux (page 9) et Yannick Jadot (page 12)

## Mettre en avant des droits fondamentaux

Face à cette réalité, le commerce équitable constitue une alternative qui remet l'Homme au centre de l'économie et dont les impacts positifs ont déjà pu être évalués (page 19). Mais, pour la Fédération Artisans du Monde (page 22), il ne s'agit pas de considérer le commerce équitable comme une "niche de marché" à défendre, mais bien de contribuer à des changements plus globaux de commerce mondial.

Ainsi, les principes du commerce équitable pourraient servir de base à de nouvelles règles internationales tenant compte des impacts sociaux et environnementaux de toute activité (Henri Rouillé d'Orfeuil, page 20) et de la reconnaissance des DESC et du droit à la souveraineté alimentaire (Anne-Françoise Taisne, page 21).

La mise en avant de droits fondamentaux, répondant à un impératif de développement humain, est reprise par plusieurs auteurs : droit à la souveraineté alimentaire (Jean-Damien Terreaux, page 9), droit au libre accès au vivant (Guy Kastler, page 14), droit au libre accès aux médicaments (Régis Samba-Kounzi, page 15), droit à un contrôle démocratique des activités relevant de l'intérêt général (Jacques Nikonoff, page 10), droit à l'environnement qui implique notamment l'interdiction de toutes les formes de dumping et la mise en place de règles contraignantes pour les investissements (Yannick Jadot, page 12).

<sup>1</sup>Projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe, article III-314

# Le sens de la libéralisation commerciale actuelle

Par *Gustave Massiah\**

Pour comprendre le sens de la libéralisation commerciale, il faut la resituer dans une problématique plus générale, celle de la mondialisation dans sa phase actuelle que nous caractérisons comme néolibérale.

L'idée que la libéralisation des échanges puisse avoir un effet positif pour la prospérité économique n'est pas nouvelle. On explique depuis longtemps que les zones de libre échange, en étendant le marché et la concurrence, ont des effets économiques positifs. On en a déduit que c'est une des conditions de la croissance, réduisant les politiques économiques à l'ouverture des marchés et la libéralisation.



Avec la mondialisation, le marché de référence devient mondial. Les politiques économiques ont pour but d'ajuster chacune des sociétés au marché mondial, on les appelle d'ailleurs "politiques d'ajustement structurel". Elles définissent une nouvelle modernité ; tout ce qui renforce le marché mondial est bon, tout ce qui s'y oppose doit être combattu. Les opérateurs du marché mondial, les firmes multinationales sont donc considérées comme les vecteurs d'amélioration ; elles maîtrisent le progrès technique et bénéficient des économies d'échelle. Il convient donc d'interdire les freins

à l'investissement international et au rapatriement des profits. La logique de ce marché capitaliste est imposée aux services publics et se traduit par les privatisations. Les normes du marché mondial s'imposent aux marchandises et au travail. La réduction des déficits publics met en crise la protection sociale, les dépenses publiques d'éducation et de santé considérées

comme "improductives" du point de vue des profits. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en subordonnant le droit international au droit des affaires, définit le cadre institutionnel de la libéralisation commerciale dans sa forme néolibérale.

Mais, cette libéralisation sans frein, sans régulation publique, n'aboutit pas à n'importe quel type de croissance. Le monde est plus riche mais les inégalités sociales s'accroissent. La France est beaucoup plus riche qu'il y a 25 ans, mais il y a beaucoup plus de chô-

meurs et de SDF. Les inégalités dans chaque pays s'appuient sur les discriminations. De même, les inégalités entre le Nord et le Sud s'accroissent, même s'il y a des pays émergents. Elles sont liées à la domination politique et militaire. Ce type de développement productiviste met en danger les écosystèmes et accroît les risques des catastrophes écologiques et industrielles. Cette insécurité sociale, écologique, politique met en cause la démocratie et les libertés.

La logique économique dominante, fondée sur la primauté du marché des capitaux et des profits à court terme, essentiellement spéculatifs, conduit à une impasse. Elle promeut le "tout-exportation" en négligeant les marchés intérieurs et la satisfaction des besoins.

Elle oriente la concurrence vers la diminution du coût du travail, le moins-disant social et fiscal, la liquidation du droit du travail, de la protection sociale, la généralisation de la précarisation. Elle résulte d'une remise en cause de ce qui avait été conquis entre les deux guerres par les luttes sociales. Elle résulte aussi de la remise en cause de la décolonisation obtenue en profitant de la nature répressive de nombreux régimes et en utilisant la gestion de la crise de la dette comme une arme de reprise en main des peuples des pays du Sud..

\*Gustave Massiah est Président du CRID (Centre de Recherche et d'Information sur le Développement)

# Libéralisation des échanges et agricultures du tiers-Monde

Par Marc Dufumier\*

Telle que prônée au sein de l'OMC, la "libéralisation" des échanges internationaux de produits agricoles vise à éliminer toutes les formes de protections aux frontières et à supprimer toutes les subventions qui pourraient avoir un effet dépressif sur les cours mondiaux.

Les propriétaires et gérants des grands domaines exportateurs du Brésil et de l'Argentine ont quelques raisons de se plaindre des "distorsions" de concurrence occasionnées par les subventions européennes et nord-américaines. N'oublions pas que leur compétitivité actuelle provient du caractère extensif de leurs cultures et de leurs élevages. Ne générant que peu d'emploi, il est source de chômage et de pauvreté. Sans réforme agraire ni développement d'activités industrielles gourmandes en main-d'œuvre, il est à craindre que ces pays, dans lesquels les latifundiaires<sup>1</sup> pratiquent un tel dumping social, doivent encore longtemps exporter des vivres devenus inaccessibles à la plus grande partie de leur population.

Mais plus dramatique encore est la situation des nombreux pays moins avancés dont les paysans ne parviennent plus à produire suffisamment pour approvisionner leurs propres marchés intérieurs (Afrique noire, pays

andins, Maghreb, Bangladesh, etc.). Les agriculteurs de ces pays dont l'outillage reste encore exclusivement manuel ne parviennent plus à rester compétitifs face aux importations alimentaires en provenance des Etats-Unis ou de l'Union européenne. La productivité du travail agricole y est plus de 100 fois inférieure à celle des exploitations hautement moto-mécanisées du "Nord".

Un paysan pauvre qui repique son riz à la main en Casamance, dans le sud du Sénégal, ne peut guère repiquer plus d'un demi-hectare par an. Sans aucune fertilisation, son rendement moyen en paddy<sup>2</sup> ne parvient pas à dépasser la tonne à l'hectare ; soit un produit brut annuel maximum de 500 kg par actif. Avec ses tracteurs et ses semoirs, son concurrent de Camargue ou de Louisiane parvient à planter plus de cent hectares par an. A coups d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires, il parvient à obtenir des rendements supérieurs à 5 tonnes par hectare ; soit un produit brut annuel de 500 tonnes par actif. Même en considérant que les 9/10ème de cette production représentent un coût en intrants chimiques et en dépréciation de matériels, la valeur ajoutée annuelle par actif n'en équivaut pas moins à 50 tonnes de paddy, soit une productivité nette 100 fois supérieure à celle du paysan

casamançais. Sur le marché de Dakar, les riz de Casamance côtoient les riz thaïlandais, européens et nord-américains. Pour pouvoir vendre leur riz au même prix, les paysans sénégalais sont donc obligés d'accepter une rémunération de leur travail cent fois inférieure à celle de leurs concurrents du "Nord". Comment pourraient-ils, dans ces conditions, dégager des revenus suffisants pour équiper davantage leurs exploitations et devenir un jour compétitifs ?

Le drame est que de tels écarts de productivité existent aussi avec l'arachide, le mil, le sorgho, etc. Ainsi ne resterait-il plus aux Sénégalais qu'à spécialiser leur économie dans l'exportation de force de travail sur les marchés clandestins de main-d'œuvre !

La question n'est donc pas seulement de lutter contre les subventions aux exportations des pays riches mais de donner aussi le droit aux nations du Tiers-Monde de faire ce que nous avons fait nous-mêmes avec succès : protéger leurs agricultures vivrières dans le cadre de marchés communs régionaux par le biais de droits de douanes conséquents.

1. Relatif aux domaines agricoles extensifs

2. Riz brut, non décortiqué

# La crise des producteurs de matières premières agricoles

Par Anne-Françoise Taisne\*

Ces vingt dernières années, les prix du café, du cacao et du sucre ont baissé d'environ 70 %. Cette baisse a entraîné une situation catastrophique pour de nombreux pays : plus de 50 pays en développement dépendent de deux ou trois matières premières agricoles pour la moitié de leur exportation. Parmi eux, 37 sont gravement endettés.

En 2002, on estimait que les pays en développement perdaient chaque année 55 milliards de dollars suite à la chute des cours des matières premières. Et derrière ces pays, ce sont des agriculteurs qui sont concernés. Conséquences très concrètes : l'argent manque pour envoyer les enfants à l'école, les plantations ne sont plus entretenues et certains producteurs se retrouvent obligés de quitter leur terre. Ils deviennent une main d'œuvre bon marché car prête à tout pour survivre dans les maquilodaras d'Amérique centrale.

## Surproduction et concurrence

A l'origine de cette situation : une surproduction structurelle induite par de mauvaises politiques. Sur les conseils de la Banque Mondiale ou du Fonds monétaire international, un grand nombre de pays, comme par exemple le Vietnam,

ont augmenté leur production de café ou de cacao pour avoir accès à des devises et surtout rembourser leur dette.

A cette surproduction, s'ajoute une concurrence sans merci des multinationales. Elles introduisent des produits de synthèse moins chers que les matières premières. Elles contrôlent dans la majeure partie des cas les filières de transformation ne laissant aucune chance aux pays en développement de bénéficier d'une valeur ajoutée supplé-



mentaire même pour commercer au niveau local.

Ainsi, le commerce du cacao est dominé par 5 multinationales. L'autre cause de cette situation est liée à la disparition des régulations publiques. Ces régulations impulsées par la CNUCED<sup>1</sup> existaient dans les années 60 et 70 et avaient fait leurs preuves même s'il restait des marges de progressions pour améliorer le système. Elles consis-

taient à définir des accords entre pays producteurs et consommateurs. Le vent du néolibéralisme des années 80 a emporté ces pratiques et les caisses de stabilisation africaines considérées comme trop coûteuses par le FMI et la Banque Mondiale. Trop coûteuses pour un regard économique qui place la rentabilité avant le bien-être de chaque être humain. Ces instruments qui aidaient également les producteurs à améliorer la qualité de leur production ont été bannis au profit de la main invisible du marché censée diriger le libre échange.

Cette nouvelle démarche économique a été fatale pour des millions de producteurs dans le monde. Elle a introduit des accords de libre échange qui ont détruit les quelques marchés locaux existants. Ainsi on notait en 2002 que le Mexique importait du cacao alors que sa production pouvait satisfaire la consommation locale.

Concrètement pour les 37 000 producteurs de cacao du Chiapas et du Tabasco, ces importations signifiaient une perte de revenu de 500 000 €. Somme dérisoire pour les tenants de la libéralisation des marchés mais certainement pas pour les producteurs concernés.

1. CNUCED : Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement

\*Anne-Françoise Taisne est Membre du bureau et Animatrice de la Commission plaidoyer de la Fédération Artisans du Monde

# Les arnaques du libre-échange

# Dumping

Par Pascal Erard\*

En matière de développement des pays les plus pauvres, l'ouverture des marchés et la libéralisation des échanges agricoles n'ont pas tenu les promesses faites par l'OMC et le FMI. Au contraire, elles constituent bien souvent une menace pour les paysans, c'est à dire près de la moitié de la population de la planète. Le libéralisme évoque trop souvent la liberté du renard dans le poulailler !

L'exemple de l'aviculture africaine illustre parfaitement les problèmes causés par des politiques qui poussent les pays du Sud à ouvrir toujours plus leurs marchés agricoles -en prétendant que c'est leur intérêt- et par des pratiques de concurrence déloyale. En Europe, les consommateurs sont de plus en plus nombreux à délaisser les poulets entiers pour n'acheter que les parties nobles (blanc, cuisses). Ne trouvant pratiquement pas de débouchés sur le marché européen, les entreprises agroalimentaires congèlent les bas morceaux (ailerons, cous, etc.) et en exportent une grande partie vers l'Afrique, à très bas prix. Au Cameroun, par exemple, ils sont vendus 0,50€ le kg contre 2€ le kg de poulet entier produit localement. L'aviculture camerounaise n'a pu résister. Les importations ont été multipliées par 20 entre 1996 et 2003.

Parallèlement, une enquête portant sur un échantillon de 100 exploitations en activité dans ce pays en 1996 indique que 92 d'entre elles avaient disparu en 2003 ! Une telle situation a conduit à la ruine de nombreux aviculteurs, aggravant la pauvreté et fragilisant une filière susceptible de contribuer au déve-

loppement du pays. Cet exemple est représentatif d'une des formes que peut prendre le dumping, à savoir la commercialisation d'un produit à un coût inférieur à son coût de production. Outre la vente de sous-produits de la transformation des produits agricoles, non consommés dans le pays d'origine, citons les soutiens aux exportations qui permettent de vendre un produit sur le marché mondial à un prix inférieur à celui du marché intérieur du pays de provenance, et donc souvent aux coûts de production (subventions aux exportations de lait européen...).

Autre cas de dumping : les aides directes. Aux Etats-Unis comme dans l'Union Européenne, les producteurs vendent certains produits à perte (en dessous de leurs coûts de production). La différence entre coûts et prix est couverte par des aides directes. Cette pratique concerne en particulier les céréales européennes et le coton américain. Mentionnons également le dumping environnemental : certaines productions agricoles très intensives ont des impacts importants sur l'environnement dont les coûts sont pris en charge par la collectivité. Par exemple, l'intensification à outrance de l'élevage en Bretagne génère le développement d'algues

vertes sur le littoral, dont le ramassage et le traitement est assuré par les communes touchées. Cela permet de vendre la viande à un prix plus bas que si les élevages devaient prendre en charge cette nuisance. A cela s'ajoute Le dumping social résultant de l'exploitation des travailleurs. Ainsi, un des facteurs de la compétitivité du sucre brésilien réside dans l'exploitation abusive des coupeurs de canne.

Les pratiques de dumping perturbent les marchés locaux, fragilisent les filières et imposent des baisses de revenus pour les producteurs. Dans les pays en développement, aucun mécanisme de protection, aucun filet de sécurité ne permet de protéger les paysans des baisses de prix. Directement en prise avec le marché international, ils sont les principales victimes du dumping sur les marchés agricoles.

*Source : Campagne " Exportations de poulets : l'Europe plume l'Afrique ", pour le droit à la protection des marchés agricoles lancée par Agir Ici, le CCFD, le CFSI et le GRET, en lien avec l'ACDIC (Cameroun). CFSI : [www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)*

\*Pascal Erard est responsable Plaidoyer institutionnel du CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale)

# Nécessaire souveraineté alimentaire

Par *Jean-Damien Terreaux\**

Fonder le commerce des produits agricoles sur le principe de souveraineté alimentaire, c'est revendiquer une vision non agressive des relations économiques internationales. La souveraineté alimentaire repose sur l'affirmation que chaque pays ou groupe de pays a le droit de satisfaire ses besoins alimentaires de la façon qui lui paraît la plus appropriée, dès lors que ses choix politiques ne pèsent pas sur le développement de l'agriculture des autres pays.

De nombreux arguments justifient ce "principe". Ainsi, la sécurité alimentaire d'un pays ou d'un groupe de pays sera d'autant mieux assurée que ses propres paysans seront en capacité de fournir, en volume et en qualité, l'essentiel des besoins alimentaires de base de sa population. Ne pas dépendre d'autres pays pour assurer son approvisionnement en nourriture n'est d'ailleurs pas dénué d'arrière-pensée géopolitique. Dès la fin des années cinquante, les états qui allaient créer la Communauté économique européenne avaient compris que celle-ci ne pourrait jamais se reconstruire sans protéger et développer son agriculture. Le souvenir cuisant des longues années de rationnement et l'instabilité liée à la guerre froide ont obligé l'Europe à faire de son autonomie alimentaire un objectif prioritaire.

De nombreux arguments plaident encore pour la souveraineté ali-

mentaire, comme la disparité des productivités entre les différentes formes d'agriculture et selon les pays (voir article de Marc Dufumier) ; ainsi que la nécessité de préserver des paysans nombreux dans des pays qui n'offrent d'autres alternatives à ce métier que le chômage et l'entassement dans des bidonvilles insalubres.

## Protéger l'Homme et son environnement

Défendre le principe de souveraineté, c'est aussi une manière d'affirmer que le "modèle" agricole et commercial véhiculé par les pays les plus riches du monde n'a pas vocation à être reproduit partout à l'identique. D'autant qu'il est largement dénoncé au sein même des pays riches par des acteurs de plus en plus nombreux et organisés. Car la libéralisation et l'amplification des échanges internationaux imposées par l'OMC ne sont pas viables du point de vue écologique. Un exemple parmi tant d'autres : lorsque le prix du pétrole aura doublé sur les marchés mondiaux (et on sait que la crise pétrolière est inéluctable), que les coûts de la mécanisation et du transport de longue distance auront doublé ou plus, c'est l'organisation des échanges mondiaux dans son ensemble qui pourrait être remise en cause. Et le choc risque d'être rude. La souveraineté alimentaire, c'est aussi

donner aux pays qui disposent d'une main d'œuvre agricole abondante, la possibilité ou l'opportunité de préserver cette immense richesse et de privilégier le développement d'une agriculture économique et autonome, basée sur l'utilisation de la main d'œuvre agricole, et essentiellement tournée vers les marchés locaux ...

Les pays du Sud ne sont évidemment pas les seuls à avoir besoin d'une autre politique agricole. Car après avoir construit son autonomie alimentaire dans la deuxième moitié du siècle passé, l'Union européenne l'abandonne. On a récemment entendu un des ses éminents représentants affirmer devant plusieurs centaines de personnes que l'indépendance alimentaire n'était "pas un objectif de la politique agricole commune" et qu'il est plus intéressant pour l'Europe de fabriquer des Airbus que de la viande bovine.

Alors l'Europe doit-elle donner la priorité à la satisfaction des besoins alimentaires des européens par la production européenne ou privilégier l'importation d'aliments en provenance des pays à faibles coûts de production ? Voilà une question stratégique qui aurait mérité d'être posée en ces termes aux élus nationaux et européens, représentants des citoyens d'Europe, avant que l'UE ne définisse ses orientations de Politique Agricole Commune...

\*Jean-Damien Terreaux est Animateur national de la Confédération Paysanne

## Le temps est compté

Hélas, pour la Commission comme pour une majorité d'Etats membres, les choix sont faits et le débat semble inutile. L'Europe a choisi, en 1992 puis 2003, de libéraliser ses politiques agricoles et d'ouvrir progressivement ses frontières. Elle mise sur quelques productions "phares", principalement les céréales et ses dérivés (élevages hors sol), ainsi que sur le développement d'une agro-industrie conquérante qui a besoin de matières premières à très bas prix, quelle que soit la provenance du produit en question. Pour le reste, que la main invisible du marché fasse le tri...

On ressent déjà les effets de la dérégulation des marchés et de l'ouverture des frontières sur l'autonomie alimentaire européenne. L'Europe importe 55% de sa

consommation de viande ovine. Elle est depuis peu déficitaire en viande bovine et le phénomène s'accroît de mois en mois. Et elle achète 70% de sa consommation en protéines végétales au Brésil et aux Etats-Unis...

En terme d'emplois et d'aménagement du territoire européen, les conséquences sont dramatiques, et le pire reste à venir. Les "économistes" prévoient que la France perdra, sauf changement majeur, 47% de ses producteurs de lait d'ici 2010. Ils ne seront alors plus que 70 000 sur des exploitations dont la taille moyenne aura doublé. Inutile de préciser, qu'au delà d'une certaine taille, les paysans ne mèneront plus les bêtes au champ... On pourrait décliner cet exemple pour chacune des productions européennes. D'où l'urgence de changer d'orientation et mettre en œuvre, partout dans le monde, des politiques basées sur la souve-

raineté alimentaire. Cela passe par la mise en œuvre d'un droit des échanges de produits agricoles et alimentaires clairement alternatif à celui élaboré aujourd'hui dans le cadre de l'OMC et des accords bilatéraux.

De plus en plus nombreuses sont les organisations qui se battent en faveur de ces changements, en France, en Europe et dans le monde. C'est le cas de la plateforme pour une agriculture durable en France, qui réunit plusieurs dizaines d'organisations de solidarité internationale, de défenseurs de l'environnement, de paysans ou de ruraux et de consommateurs<sup>1</sup>. Il faut encore renforcer ces alliances, et sans attendre. Car le temps est compté.

1. [www.agricultures-durables-soldaires.org](http://www.agricultures-durables-soldaires.org)

# L'AGCS Attention Danger!

Par Jacques Nikonoff\*

L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) a été engagé à Marrakech le 14 avril 1994, lors d'une réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Son objectif est d'obtenir, par "une série de négociations successives", une libéralisation et une privatisation de "tous les services de tous les secteurs". En 1997, un accord est intervenu sur les services financiers.

En novembre 2001, à Doha, lors d'une nouvelle réunion de l'OMC, l'Union européenne a considéré que ces négociations n'avançaient pas assez vite. Elle a donc proposé -et obtenu- la mise en place d'un mécanisme de demandes et d'offres.

Chaque pays adresse aux autres la liste des services qu'il veut voir libéraliser chez eux (ce sont les demandes), et chaque pays annonce

la liste des services qu'il est disposé à libéraliser chez lui (ce sont les offres).

En septembre 2003, à Cancun (Mexique), l'Union européenne a encore voulu relancer le processus. Un bilan sera donc effectué en mai 2005 et tout devra être mis en place pour le 1er janvier 2006. Tout ceci se fait, comme d'habitude, dans l'opacité la plus totale. A ce jour, 60

\*Jacques Nikonoff est Président d'Attac-France

pays seulement ont formulé des demandes, et 42 des offres (sur 147 Etats membres de l'OMC).

## Humains à vendre !

L'AGCS est une attaque frontale contre tous les services publics et, de fait, contre les valeurs de collectivité, de solidarité et de démocratie. Tout sera désormais subordonné au commerce. Les rapports humains et l'Homme lui-même

"super consommateur" qui doit posséder le plus possible, le plus rapidement possible. Dans ce cadre, le "chacun pour soi" devient "tous pareils".

Cela implique la fin des particularismes, du singulier, qu'il soit individuel ou collectif : même consommation, même culture, un seul et même standard. Les différences éthiques, sociales, environnementales, culturelles, ne sont qu'autant d'entraves au commerce.



seront considérés comme des marchandises.

Tout peut donc se vendre : solide, liquide, minéral, végétal, animal, humain... Se vendre et s'acheter ! Nous en avons les plus éminentes manifestations dans le brevetage récent du génome humain. Avec l'essor des neurosciences et de la biochimie génétique, l'Homme n'est plus qu'une matière transparente, naturelle, démontable, "séquençable", un simple corps, assemblage de neurones ou de molécules.

Dans ce modèle, où la liberté de l'individu se confond avec celle de l'entreprise, l'individu sous pression doit lui aussi s'épanouir dans la compétition, dans un mode de concurrence généralisée. Dès lors, se réaliser c'est consommer ; toujours plus ; atteindre le statut de

## Quel avenir avec l'AGCS ?

Comment imaginer l'AGCS s'installant demain parmi nous, bouleversant peu à peu tous les repères de la vie quotidienne ? Essayons de nous représenter ce que serait dans le futur sous contrôle de l'AGCS, des structures accueillant du public comme une crèche, un hôpital, un centre médico-éducatif, une maison de retraite ou un établissement scolaire.

Les finalités sociales et éthiques auxquelles répondent chacun de ces lieux ne présenteraient plus aucun intérêt. Ce qui va intéresser l'AGCS, ce sont seulement les différentes fonctions techniques qu'on peut y découper : l'accueil, la restauration, l'entretien des bâtiments, le nettoyage, l'animation, l'ensei-

gnement, le soutien psychologique. Si vous livrez ces lieux à l'AGCS sur la base d'appels d'offres, vous pourrez aboutir à toute une série d'interventions de techniciens en sous-traitance, limités à leur tâche spécifique. Ces interventions seront basées sur des choix purement technicistes et économistes, là où vous aviez une équipe, un collectif qui essayait de s'articuler de manière cohérente autour d'un projet commun dans l'intérêt du public : enfants, patients, personnes âgées, étudiants.

Avec l'AGCS, si vous voulez conserver une cantine scolaire municipale, il faudra déjà prouver la rentabilité de votre prestation lors de l'appel d'offre. Et si vous voulez introduire la traçabilité des aliments dans votre cahier des charge, connaître l'origine des viandes servies, ou interdire l'emploi d'aliments génétiquement modifiés (OGM), vous serez passible de poursuites judiciaires parce que ces clauses constituent autant d'obstacles inutiles au commerce.

Cet accord signe la fin de toute intervention politique et collective dans les domaines économiques et sociaux. Il signe également l'arrêt de mort de la démocratie, car l'exercice du pouvoir des élus sera extrêmement limité. Ces élus ne serviront plus à rien puisqu'ils seront remplacés par le marché. Les villes deviendront des marchandises, les unes en concurrence avec les autres, afin d'être "attractives". Le mot "coopération" a été rayé du dictionnaire européen. Les élus ne seront plus que des "commerciaux", une simple "force de vente", des voyageurs de commerce tentant de délocaliser les entreprises de la ville voisine pour les relocaliser chez eux.

C'est une des raisons pour laquelle Attac appelle à voter "non" lors du référendum sur la Constitution européenne, car celle-ci, de manière explicite, adhère à l'AGCS.

# Libéralisme et développement brutal !

Par Yannick Jadot\*

Il y a dix ans, l'OMC ouvrait ses portes sur le Lac Léman pour, selon son préambule, protéger l'environnement et faire usage des ressources de notre planète conformément à des objectifs de développement durable. Or, en éliminant peu à peu toute politique publique ou choix collectif susceptible d'entraver la libre circulation des marchandises, des services et des investissements, elle porte de lourdes responsabilités quant à la fragilisation des plus vulnérables et de leur environnement. En réalité, dix ans d'OMC ont permis de confirmer qu'elle a fait du libre-échange une fin en soi et promu un développement brutal.

Le libre-échange renforce le productivisme et, parce qu'il vise à produire et à consommer toujours plus et qu'il multiplie les transports, il dégrade profondément l'environnement. Il contribue à une surexploitation des ressources naturelles qui n'ont plus le temps de se reconstituer. Le bois et les poissons par exemple sont considérés dans les négociations comme des produits industriels ! On sait pourtant qu'une plus grande libéralisation de leur commerce mettra en péril les dernières forêts primaires et les ressources halieutiques déjà très dégradées. Il augmente toutes les formes de pollutions (toxiques, radioactives, génétiques...) et renforce la fuite en avant énergétique, malgré les changements climatiques et les conflits qu'elle génère (un cinquième de la consommation pétrolière mondiale ne sert qu'au transport des marchandises). La libéralisation des services de l'eau, notamment poussée par la France de *Vivendi* et de *Suez*,

pourrait conduire à la privatisation d'un service et d'une ressource indispensables à la vie et au développement. La libéralisation des investissements faciliterait davantage un accès sans contrôle des firmes multinationales aux ressources naturelles situées dans les pays du Sud. Dans le même temps, les pays du Nord refusent de remettre en cause les 300 milliards de dollars de subventions publiques annuelles à leur secteur agricole<sup>1</sup>, au mépris des petits paysans du Sud et du Nord, ou les 350 milliards de dollars de subventions annuelles aux énergies sales (fossiles et nucléaires) avec tout leur cortège de nuisances sur l'environnement.

L'impact de l'OMC passe aussi par son organe de règlement des différends (ORD), parce qu'à la différence des autres droits internationaux construits sous l'égide des Nations-Unies, le droit commercial est assorti d'un régime de sanction en cas de non-respect. Il tend donc à primer sur tous les droits dont celui de l'environnement. Le protocole sur la biosécurité, entré en vigueur en septembre 2003, permet par exemple aux Etats de refuser d'importer des OGM ou d'imposer leur étiquetage. Ce traité international n'a pas empêché les grands pays producteurs d'OGM, Etats-Unis en tête, de porter plainte contre l'Union européenne ou de menacer de sanctions commerciales la Thaïlande, le Sri Lanka ou la Bolivie qui voulaient interdire leur importation ou mettre en place des politiques de traçabilité et d'étiquetage. C'est le principe de précaution, fondement internationalement reconnu du développement durable, qui est visé. Ce

contexte pèse même sur la définition des politiques publiques. Les Etats européens sont par exemple réticents à utiliser des certifications environnementales comme le FSC (Forest Stewardship Council) qui garantit pourtant que le produit bois provient d'une forêt gérée de façon durable, simplement parce que cette mesure pourrait être jugée "discriminatoire" par l'OMC. La libéralisation commerciale a généré plus de commerce, mais un commerce souvent brutal, moins respectueux de la personne humaine et de l'environnement.

**Le Sommet des Nations-Unies "Millénaire + 5" à New-York en septembre 2005** offre une opportunité aux chefs d'Etat de prendre une nouvelle direction, en commençant par engager une évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale. Deux chantiers pourraient être immédiatement engagés : l'interdiction de toutes les formes de dumping, économiques, sociales et environnementales, en commençant par les secteurs agricole et énergétique, et la mise en place de règles contraignantes qui permettent de juger et de sanctionner les entreprises responsables de dégâts comme dans le cas de la tristement célèbre ville de Bhopal. Cette refonte mettrait le développement et l'environnement au cœur du système commercial, et pas seulement dans son préambule.

1. L'essentiel revenant aux grands groupes

\*Yannick Jadot est Directeur des campagnes de Greenpeace France

# Soldes monstres sur les travailleurs !

Par *Stéphanie Mariaccia*

**S**i nous avons parfois du mal à revendiquer des droits sociaux en France, la situation est bien pire dans beaucoup de pays du Sud. Au cœur du millier de zones franches<sup>1</sup> implantées dans les régions les plus pauvres pour attirer les investisseurs étrangers, le respect des conventions internationales du droit du travail<sup>2</sup> n'existe pour ainsi dire pas. La majorité des travailleurs sont des jeunes, voire des enfants et des femmes en situation difficile. Leurs conditions de travail sont à la limite de l'esclavage. Toute velléité syndicale est aussitôt brisée. L'industrie du jouet et du textile sont les principaux secteurs à investir dans ces zones. On en trouve aux Philippines, en Malaisie, au Sri Lanka, en Corée du Sud, en Honduras, à Taïwan... Des syndicalistes sont régulièrement emprisonnés, battus, torturés quand ils ne sont pas tout simplement assassinés.

## Petit panorama des réjouissances syndicales par continents

Les chiffres du dernier rapport sur "la violation des droits syndicaux" de la Confédération internationale des syndicats libres<sup>3</sup> n'indiquent rien de bon quant à une éventuelle amélioration de la situation à travers le Monde. En Afrique, sur la seule

année 2003, 6556 personnes ont perdu leur emploi, 903 ont été arrêtées, 218 ont été battues ou torturées et 25 sont mortes, pour avoir revendiqué des droits syndicaux. En République "démocratique" du Congo, notamment, des employés des postes et télécommunication ont été licenciés et condamnés pour avoir osé arrêter le travail en vue de protester contre le non paiement de plusieurs mois de salaire.

En Amérique latine, le nombre des assassinats de syndicalistes demeure élevé. Ils ont été une centaine en 2003 dont 90 en Colombie, le pays du continent le plus répressif en matière de syndicats. 356 menaces de morts ont été dénombrées en Bolivie. Dans les zones franches du Brésil, de la République Dominicaine et du Honduras, circulent des listes noires de personnes ayant tenté de porter plainte contre leurs employeurs. En Amérique du Nord et au Canada, de nombreux chefs d'entreprise font appel aux services de consultants antisyndicaux.

En Asie, Bangladesh et Cambodge détiennent les records des violences physiques à l'égard des syndicalistes. Le président du Syndicat libre des travailleurs du Royaume du Cambodge a d'ailleurs été assassiné en pleine rue en janvier 2004. En

revanche le plus grand nombre d'arrestations revient à la Corée du Sud : 1900 en 2003. La Chine reste également bien placée dans ce domaine, au même titre que la Birmanie qui a condamné à mort 3 militants, toujours en 2003.

Au Moyen-Orient, le Ministre des finances israélien veut faire passer une loi destinée à endiguer le droit de grève.

L'Europe n'est pas exempte de répressions antisyndicales. En Ukraine, des militants des droits sociaux sont molestés. En Lituanie, en République Tchèque et en Pologne, beaucoup sont licenciés sans autre forme de procès.

De nombreuses ONG dénoncent depuis des années ces états de fait. Mais, que vaut la survie ou le bien-être de centaines d'Humains comparés à une jolie petite veste aux couleurs chatoyantes repérée dans une vitrine de magasin.

1. Zones d'activité rendues "attractives" par une main d'œuvre et une fiscalité au rabais.

2. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT) qui garantit une protection sociale minimum et des conditions de travail préservant la santé et la sécurité des salariés. Info : [www.ilo.org](http://www.ilo.org)

3. Détails du rapport sur le site [www.icftu.org/survey2004.asp?language=FR](http://www.icftu.org/survey2004.asp?language=FR)

# Le prix humain de nos achats

Par *Pierre-Marie Cellier\**

**L**e 17 juin 2004, les patrons de l'industrie et de la distribution signaient un accord sans précédent sous le regard bienveillant du Ministre des finances d'alors. Ils convenaient d'une baisse de 2% sur

les prix des grandes marques à partir du mois de septembre 2004.

Les associations de consommateurs restèrent perplexes devant ce nouveau marché de dupes, car les grands

opérateurs économiques nous ont habitués aux effets d'annonce et aux faux semblants. Cet accord est resté sans effet tangible sur le porte-monnaie des consommateurs, mais il est révélateur de l'état d'esprit de ses

\*Pierre-Marie Cellier est Animateur droits économiques, sociaux et culturels pour Peuples Solidaires

concepteurs qui voudraient nous faire croire que les paquets entassés dans les linéaires des temples de la consommation arrivent là sans aucune intervention humaine. En faisant à nouveau peser la pression sur les producteurs, les signataires connaissent les conséquences de leurs actes et les délocalisations que leurs décisions occasionnent. Les salariés des hypermarchés savent ce que cela signifie en termes de dégradation de leurs conditions de travail. Leurs cadences s'accroissent sans cesse puisque la masse salariale constitue une variable d'ajustement dont les entreprises tirent déjà le maximum. A l'autre bout de la longue chaîne qui conduit à la commercialisation de nos produits de consommation courante, la recherche de sites proposant les meilleurs coûts de fabrication met en concurrence les ouvriers du Nord et du Sud et, de plus en plus souvent, conduit à des délocalisations Sud-Sud dont le mouvement général prend souvent la direction de la Chine. Ainsi, depuis le 1er janvier 2005, le système mondial des quotas, qui régulaient en partie le commerce international des produits textiles, n'existe plus. Son principe était simple : pour protéger en partie leur pro-

pre industrie, les Etats-Unis et l'Union Européenne attribuaient aux pays producteurs des plafonds d'exportation. Les entreprises étaient donc tenues de s'approvisionner dans le monde entier au lieu de concentrer leurs commandes dans certains des pays les plus concurrentiels.

Avec la fin des quotas, la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL)<sup>1</sup> estime que des millions d'ouvriers vont voir partir leurs usines en Chine. Certaines prévisions sont éloquentes : un million d'emploi en moins au Bangladesh et en Indonésie, 300 000 au Sri Lanka. Les autres grands perdants pourraient être les Philippines, les pays d'Amérique Centrale et certains pays d'Afrique qui avaient misé sur le secteur textile. Depuis plusieurs années, les appels urgents de la *Clean Clothes Campaign*<sup>2</sup>, relayée en France par *Le Collectif de l'Ethique sur l'Etiquette*, mettent en exergue les pratiques des entreprises qui ferment leur usines dès lors que la contestation s'y organise, pour aller les ouvrir sous des cieux plus propices. Avec cette véritable nomadisation des sites de production, les multinationales, en contradiction avec

leurs discours sur le développement durable, ne favorisent en aucune manière le progrès social. Cette triste réalité, cette hémorragie mondiale annoncée dans le domaine textile, met en lumière de manière brutale les politiques à courte vue des Etats et des sociétés qui justifient, au nom d'une certaine conception du développement, le non-respect des droits fondamentaux.

La réponse des organisations syndicales et des organisations de solidarité internationale sera d'autant plus efficace qu'elle s'appuiera sur l'alliance avec les organisations du Sud présentes sur le terrain. De ce point de vue, quelques signes enthousiasmants montrent un frémissement positif de la société civile... même en Chine. Mais où pourront-ils donc aller, après ?

1. *Fin des quotas : drames sociaux en vue. Les conséquences sociales de la fin du système des quotas dans le secteur du textile et de la confection après janvier 2005 - CISL - novembre 2004*

2. *Coalition européenne pour des vêtements propres dont le Collectif de l'Ethique sur l'Etiquette est le représentant français.*

# Mille et une manières de s'approprier des semences

Par **Guy Kastler\***

En se reproduisant gratuitement dans le champ du paysan, les plantes empêchent le capital du sélectionneur de croître. Depuis un siècle, l'investisseur-sélectionneur tente d'y remédier en stérilisant le vivant par voie biologique, réglementaire ou juridique.

La voie juridique et réglementaire n'est donc pas la seule à réduire les capacités d'intervention des paysans sur leur semences. L'essentiel des travaux des sélectionneurs porte sur la fabrication de semences techniquement verrouillées : hybrides improductifs si le

paysan resème sa récolte, "terminators" stériles qui ne germent pas, lignées pures fixées qu'on ne peut ressemer que deux ou trois fois... Quelques chercheurs isolés ont certes sélectionné avec les paysans des variétés moins verrouillées et plus rustiques. Mais le financement de la

recherche publique par le privé aboutit trop souvent à supprimer leurs crédits et à ne pas commercialiser leurs variétés.

Le Certificat d'obtention végétale (Cov), géré par l'*Union pour la protection des obtentions végétales*

\*Guy Kastler est Président du Réseau semences paysannes pour la Confédération paysanne

(Upov) permet à un obtenteur d'interdire l'échange du grain récolté d'une variété protégée et le dispense d'indiquer l'origine de ses composants. Le privilège de l'obteneur permet de créer librement une autre variété à partir d'une variété protégée ; le privilège du fermier autorise le paysan à semer le grain récolté uniquement sur sa ferme. Le catalogue sur lequel doit être inscrite la variété de toute semence échangée n'est accessible qu'aux variétés industrielles homogènes et stables. Ne pouvant être échangées pour développer leur variabilité et leur diversité, les semences paysannes disparaissent.

La licence d'utilisation d'un produit breveté permet d'interdire de ressemer le grain récolté et de le vendre à d'autres personnes que celles prévues sur le contrat. Ne nécessitant que l'efficacité des avocats et des détectives de leurs détenteurs, les brevets peuvent se faire respecter jusque dans les états trop démunis pour assurer la

gestion d'un catalogue. Avec les OGM, il ne leur reste plus qu'à attendre la généralisation de la contamination génétique des semences paysannes pour en revendiquer la propriété. La France a adopté, fin 2004, une loi permettant de breveter un "produit biologique" végétal ou animal contenant une information génétique protégée. Les privilèges de l'obteneur et du fermier sont maintenus, mais le paysan qui sèmera une variété locale notoirement contaminée sera passible de poursuite. Quant à l'éleveur, son privilège se limite à l'usage agricole des ses animaux qui peut faire l'objet de royalties. Ce qui n'est ni breveté ni inscrit au catalogue - l'essentiel des cultures vivrières de la planète - est une ressource phylogénétique. Matière première des semenciers, elles ont d'abord été décrétées patrimoine commun de l'humanité. Lassé de voir les universités et les multinationales les collecter librement pour les leur revendre emballées dans des *Cov* ou des brevets, les pays du Sud

ont obtenu, lors de la Convention de Rio, la souveraineté des Etats sur ce patrimoine et le partage des avantages issus de son exploitation. Ce faisant, ils ont accepté le brevet contre un leurre : les communautés rurales n'ont aucun statut juridique leur permettant de revendiquer ce partage, les Etats du Sud ne sont pas assez riches pour contester les milliers de brevets déposés par les multinationales et sont impuissants devant les *Cov* dont ils ne connaissent pas l'origine des constituants. Avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques, les paysans du Nord perdent l'accès libre à ces ressources qui restaient leur dernier moyen de développer des alternatives aux cultures industrielles et les pays du Sud doivent compiler leur biodiversité dans des collections nationales d'accès libre pour les universités et les multinationales qui les financent. L'étape finale -interdire l'accès aussi aux paysans du Sud - se réalisera-t-elle ?

# L'incompatibilité entre accès aux traitements et propriété intellectuelle

Par Régis Samba-Kounzi\*

Historiquement, les législations sur les brevets avaient rapidement exclu les médicaments de la brevetabilité, pour un ensemble de raisons, dont certaines tenaient aux droits de l'Homme. Les procédés seuls étaient brevetables. Ce n'est que récemment que les pays développés ont imposé et décidé cette brevetabilité pour soit disant favoriser la recherche, et ce malgré la majoration inéluctable des prix des produits de santé brevetés.

Sous la pression de la mobilisation internationale des activistes en faveur de l'accès aux médicaments, les États membres de l'OMC ont reconnu, en 2001 à Doha, le droit des pays à passer outre les brevets pour promouvoir la santé publique et l'accès aux médicaments pour tous. Pourtant, les États-Unis et d'autres riches contrées continuent d'exercer leur pression lors des négociations commerciales sur les pays en développement pour qu'ils n'utilisent pas ce droit.

En effet, beaucoup de pays en développement n'exercent pas ce droit qui permettrait pourtant de baisser le prix des médicaments en les mettant en concurrence avec des génériques et ouvrirait au plus grand nombre de malades un accès aux traitements. Depuis 2001, loin de respecter leurs engagements, les pays du Nord multiplient les tentatives pour revenir sur les acquis de Doha, et instrumentalisent la question de l'exportation pour limiter l'utilisation de génériques.

\*Régis Samba-Kounzi est responsable Commission Nord/Sud pour Act-Up-Paris

L'aboutissement de l'accord du 30 août 2003, censé enfin permettre l'exportation des génériques vers les pays pauvres, en est la démonstration la plus évidente, puisque qu'il impose un mécanisme administratif lourd et contraignant qui, de l'avis de tous, entrave gravement l'exportation de génériques vers les pays n'ayant pas de capacité de production. Par ailleurs, l'Inde, qui est le premier producteur et exportateur de génériques (notamment d'antirétroviraux), est en train de mettre sa législation sur les brevets en conformité avec les règles

de l'OMC. Et ce n'est pas cette nouvelle loi qui doit passer devant le parlement indien pour ratification à partir du 26 février 2005 qui va arranger les choses, puisque si elle venait à être adoptée, les pays en développement ne pourraient tout simplement plus importer de génériques dits de 2ème ligne.

Rien n'est plus urgent à ce jour que de vaincre le blocage de l'accès aux traitements. Comment justifier que des impératifs commerciaux persistent à interdire aux pays du Sud de se

procurer des médicaments ? Il est temps de lever l'obstacle que peuvent constituer les droits de propriété intellectuelle, pour enfin rétablir le droit fondamental à la santé pour tous.

*1. Il existe différentes stratégies thérapeutiques pour permettre au système immunitaire de combattre un virus et l'empêcher d'envahir l'organisme. Ils sont classés en différentes lignes : la ligne 1 est le traitement de base, le système immunitaire se contente de ce traitement en moyenne 18 mois, ensuite on passe au traitement de 2ème ligne, voire de 3ème, 4ème ligne...*

## Que se cache-t-il derrière l' OMC ?

**(Source : La documentation française)**

Née en 1995, l'Organisation mondiale du commerce a pour mission la libéralisation du commerce des biens et des services à l'échelle mondiale. Libéralisation assortie de la création d'une juridiction des conflits commerciaux. Chaque conférence de l'OMC, de Seattle à Cancun en 2003 montre avec éclat le nouveau poids de cette organisation, devenue un enjeu majeur dans les relations Nord-Sud, mais aussi dans les débats qui traversent la société civile.

L'organisation a quatre 4 missions principales :

→ gérer et contrôler les Accords de libre-échange mis en place par l'Acte final de l'Uruguay Round,

→ établir le bilan des politiques commerciales des États membres,

→ arbitrer les conflits commerciaux entre États,

→ élargir les champs du libre-échange à de nouveaux domaines par l'ouverture de cycles de négociations. Les négociations commerciales au sein de l'OMC portent essentiellement sur l'agriculture, les services, la propriété intellectuelle et les investissements.

C'est une organisation mixte. En tant qu'enceinte de négociations, elle n'a pas de pouvoirs propres. En revanche, à travers son Organe de règlement des différends (ORD), elle dispose de compétences sans équivalent : lieu d'arbitrage des conflits, elle est aussi producteur de droit à travers sa jurisprudence. Certains voudraient lui voir jouer un rôle de régulation de la mondialisation.

La principale nouveauté de l'OMC réside donc dans son organe quasi-judiciaire, créateur d'une nouvelle source de droit et autorisé à sanctionner financièrement les États, pouvoir de sanction unique dans le droit international. Ainsi, son Mémoire d'accord sur le règlement des différends fixe les nouvelles règles du jeu entre États.

### Les conférences ministérielles

Réunissant les États membres tous les deux ans, la conférence ministérielle constitue la structure suprême de l'organisation.

La première conférence ministérielle s'est tenue à Singapour en décembre 1996. Elle visait à évaluer la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round (dernier cycle de négociation

du GATT) et a décidé la création de trois groupes de travail sur les "nouveaux sujets" : commerce et investissement, commerce et concurrence, transparence des marchés publics. Réunie à Doha au Qatar du 9 au 14 novembre 2001, la 4ème Conférence ministérielle de l'OMC a finalement lancé un nouveau cycle de négociations.

La dernière conférence ministérielle s'est réunie à Cancun au Mexique du 10 au 14 septembre 2003. Elle n'est pas parvenue à un consensus et s'est achevée sans position commune. Tensions Nord-Sud, poids montant des pays émergents, irruption des pays les moins avancés, difficultés américano-européennes, contestations altermondialistes : Cancun était à coup sûr une conférence à haut risque. Pour la seconde fois, une conférence de l'OMC s'est close sur un échec, quatre ans après l'échec retentissant de Seattle, et à mi-parcours du cycle du développement lancé à Doha en 2001. Les négociations ont essentiellement échoué sur les questions agricoles et des "nouveaux sujets". La prochaine Conférence se tiendra à HongKong en décembre 2005.

Pour plus d'informations : [http://www.ladoc-francaise.gouv.fr/dossier\\_international/omc/index.shtml](http://www.ladoc-francaise.gouv.fr/dossier_international/omc/index.shtml)

# Le rôle des Nations-Unies, leurre ou espoir?

Dans l'absolu, l'ONU est un peu à la paix ce que l'OMC est au commerce : un organe régulateur. Le rôle de ses membres (191 pays représentés) consiste à gérer les conflits, à favoriser le désarmement, à lutter contre la pauvreté, à garantir l'application des droits sociaux dans le monde, à reconnaître les minorités en tant que telles, voire à apporter de l'aide humanitaire lorsqu'elle est nécessaire. Nées en 1945, juste après la seconde guerre mondiale, les Nations Unies se veulent donc garantes de la démocratie et de la paix à l'échelle planétaire. En 1948, elles publieront *la Déclaration universelle des Droits de l'Homme*. Pour atteindre leurs objectifs, elles disposent de six organes principaux :

→ l'Assemblée générale. C'est elle qui nomme le Secrétaire général (actuellement Kofi Annan). Elle intervient dans le budget de l'ONU et l'acceptation de nouveaux membres. Un Etat peut l'interroger sur un thème relevant du maintien de la paix ou de la sécurité. Une fois ses

conseils prodigués, leur mise en application relève de la responsabilité du Conseil de sécurité.

→ Le Conseil de sécurité. Il comprend 15 membres dont 5 permanents disposant d'un droit de veto (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni et Russie).

→ Le Conseil économique et social. Divisé en 5 commissions régionales, il est à la coopération économique et sociale internationale ce que l'Assemblée générale est à la paix : un organe consultatif.

→ Le Conseil de tutelle. Créé dans un objectif de décolonisation, il ne se réunit plus guère de nos jours mais reste présent.

→ La Cour internationale de justice. Organe judiciaire siégeant à La Haye, elle est chargée de régler les différends entre Etats.

→ Le Secrétariat. Il gère administrativement les activités des

autres organes (rencontres, publication des rapports...).

L'ONU dispose également d'agences spécialisées dans divers domaines (Organisation Mondiale de la Santé, Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement, etc.).

Son financement est non seulement assuré par une contribution obligatoire des Etats membres, mais également par des dons publics et privés, d'où la question de sa relative indépendance vis-à-vis des multinationales. Par ailleurs, le conflit irakien a démontré que ses résolutions étaient contournables. Bien que nécessitant sans doute une modification de son fonctionnement pour lui donner plus de poids, l'ONU demeure pourtant nécessaire. Sans elle, les décisions des tenants des cordons de la bourse seraient peut-être encore plus défavorables à la démocratie.

Pour en savoir plus sur l'ONU, l'adresse officielle du site en français : [www.un.org/french](http://www.un.org/french)

## CNUCED Versus OMC

Depuis 1964, date de sa création, la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) a pour rôle d'aider les pays en développement à s'intégrer au mieux dans l'économie mondiale. Elle compte aujourd'hui 192 membres qui se réunissent en plénière tous les 4 ans pour échanger leurs points de vue et en débattre. Son aide se traduit par une contribution technique et financière aux pays économiquement les plus fragiles, particulièrement en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Elle mène des expertises et sert de lien entre les autorités gouvernementales, la société civile et les intérêts privés. De nombreuses ONG y sont rattachées en qualité

d'observatrices. Naturellement, elle aborde tous les thèmes rattachés de près au commerce et au développement : investissements, crédits, technologie, développement durable... Elle débat sur de grands sujets sensibles comme les paradis fiscaux, la spéculation, les services publics et la dette. C'est à travers la CNUCED qu'a été lancée par les pays du Sud cette revendication devenue leitmotiv dans les réseaux équitables : *"Trade not Aid"*. Comme l'ONU dont elle est un des organes majeurs, son rôle se limite à celui d'assistant et de conseiller. Si elle dénonce les inégalités, ses conclusions sont rarement à la hauteur de ce qu'en attendent les victimes. De plus, même si elle se mon-

tre très critique à son égard, on lui reproche bien souvent de faire le jeu de l'OMC en suivant ses principales lignes directrices. A sa décharge, il faut bien reconnaître que son pouvoir et son poids demeurent bien faibles face à l'Organisation Mondiale du Commerce, à la Banque mondiale et au FMI. Une claire et nette prise d'indépendance vis-à-vis de ces trois ordres mondiaux en ferait un formidable outil de développement équitable. Mais les pays les plus puissants comme les USA et les pays de l'Union européenne lui permettraient-ils une telle émancipation ?

Pour en savoir plus sur l'activité de la CNUCED : [www.unctad.org](http://www.unctad.org)

# Les APE\* ou l'Europe en pleine contradiction

Par Anne-Françoise Taisne\*

Imaginez un projet d'accords pires que ceux de l'OMC qui imposent la libéralisation de presque tous les échanges (90%) quelle que soit la situation des pays concernés. Ce projet est européen. Il s'inscrit dans les politiques de coopération entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

La coopération entre l'UE et les ACP est ancienne. Elle a démarré formellement en 1975 lors de la signature de la première convention de Lomé. Celle-ci garantissait aux pays ACP par le biais d'accords non réciproques l'accès au marché européen à titre préférentiel, autrement dit sans droits de douane, exceptés pour certains produits agricoles comme le sucre, la banane, la viande bovine dont les échanges étaient régis par des protocoles et d'autres comme le lait, le riz qui bénéficiaient d'un régime de protection communautaire. Cette coopération s'est poursuivie au fil des années, les conventions de Lomé étant renouvelées successivement.

Mais depuis 2000, la donne a changé. En signant l'accord de Cotonou, un volet commercial a été introduit. Depuis 2002, les APE (Accords de partenariat économique) sont en négociation entre l'UE et les ACP avec comme date d'application le 1er janvier 2008. Des zones de libre échange entre

l'UE et les marchés communs des pays ACP ont été instaurées. Les ACP sont divisés en 7 régions qui ne correspondent pas forcément aux régions existantes. Diviser pour régner, tel semble être le mot d'ordre de l'UE en négociant cet accord qui affaiblit les coopérations existantes entre pays africains. Cette division ne s'arrête pas à l'approche géographique, elle concerne aussi la langue de négociation. Tandis que 94% des pays africains ACP ont comme langue majoritaire le français, toutes les négociations ont lieu en anglais.

Le principe essentiel des APE repose sur la réciprocité des échanges. Celle-ci répond aux principes de libre échange dictés par l'OMC, la même OMC qui accepte d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays pauvres. Alors pourquoi l'Europe ne renforce-t-elle pas cette voie ? Là aussi une contradiction apparaît. D'un côté, elle propose au printemps 2004 d'exempter les ACP et les pays les moins avancés (PMA) de réductions douanières pour leurs produits industriels et agricoles en échange d'un soutien à ses positions générales auprès de l'OMC. D'autre part, elle s'entête à imposer l'ouverture réciproque des marchés. Au profit de qui ? Des multinationales mais pas des pays ACP. Car si l'UE annule des barrières douanières, elle crée régulièrement des barrières techniques comme

les barrières sanitaires qui empêchent les pays du Sud d'exporter. En ce sens, les APE représentent un danger pour le premier secteur de production en Afrique qu'est l'agriculture. Comme l'a démontré la campagne "L'Europe plume l'Afrique" (voir p.9), toute ouverture de marché détruit le revenu paysan et entraîne des migrations vers les villes.

Les APE ne s'arrêtent pas seulement aux échanges agricoles. Ils concernent aussi les investissements, sujet que les pays africains avaient rejeté à l'OMC. Autrement dit, d'un côté la porte se ferme provisoirement à l'OMC, de l'autre l'UE revient par la fenêtre. Peut-on réellement alors parler de coopération ? Non. La campagne "L'Europe plume l'Afrique" a contribué à montrer les limites de la libéralisation des échanges. Il faut aller plus loin ! Rejoignons le réseau d'organisations africaines et européennes qui mène actuellement une campagne pour arrêter les APE et insiste pour que l'Europe développe une politique de coopération durable et solidaire.

*\*Accords de Partenariat Economique*

*Pour aller plus loin, signez la campagne "Arrêtez les APE" en allant sur le site [www.stopepa.org](http://www.stopepa.org)*

# L'alternative du Commerce équitable

La notion de commerce équitable date des années 60, encouragée par le cri lancé par les pays pauvres lors d'une séance plénière de la CNUCED : "*Trade not aid*" (du commerce, pas de l'aide).

La définition du commerce équitable selon FINE (FLO, IFAT, NEWS, EFTA)

Le commerce Equitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures

conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète.

Les organisations du Commerce Equitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.

Les fédérations internationales et européennes de Commerce équitable sont :

FLO - Fairtrade Labelling Organizations International : groupement d'organismes

certificateurs du Commerce équitable. Site internet : [www.fairtrade.net](http://www.fairtrade.net)

IFAT -International Fair Trade Association : réseau d'organisations de commerce équitable du Nord et du sud. Site Internet : [www.ifat.org](http://www.ifat.org)

NEWS! - Network of the Europeans Worldshops : réseau européens de magasins du monde en Europe. Site Internet : [www.worldshops.org](http://www.worldshops.org)

EFTA - European Fair Trade Association : association de 11 entreprises d'importation dans 9 pays européens. Site Internet : [www.efta-fairtrade.org](http://www.efta-fairtrade.org)

## Une évaluation des effets du Commerce équitable

En 2001, soit 25 ans après sa naissance, la Fédération Artisans du Monde a souhaité connaître les retombées concrètes de ses activités sur la vie des producteurs et de leur entourage. Une étude d'impact a donc été réalisée sur plusieurs mois par des volontaires et des experts indépendants, à la rencontre de 500 personnes dans 9 pays, pour qui et par qui le commerce équitable existe. Il était notamment intéressant de découvrir leurs attentes par rapport à cette alternative.

Il a été confirmé que le prix payé par le réseau équitable était bien supérieur au prix local mais parfois équivalent à celui d'organismes exportateurs classiques. La grande différence se situe donc dans l'engagement à long terme des réseaux équitables avec les artisans, leur assurant une régularité des revenus. De nombreuses personnes initialement vulnérables ou marginalisées ont pu apprendre un métier adapté (travail à la maison pour les femmes, structures aménagées pour les handicapés...). Ils ont ainsi recouvré

dignité et estime au sein de leur famille et de leur communauté. Il a été constaté un renforcement des liens sociaux et de la solidarité au sein des coopératives. Ceci est notamment lié au développement de projets communs et à la nécessité de les gérer à plusieurs pour assurer leur pérennité.

De leur côté, beaucoup d'organisations exportatrices ont gagné en assurance grâce à l'acquisition de compétences supplémentaires. Elles n'hésitent plus à chercher par elles-

mêmes de nouveaux marchés, mêmes extérieurs au réseau équitable (*IKEA, Body-Shop...*).

Le Commerce équitable  
cercle vertueux ?

Globalement, la régularité des revenus du commerce équitable permet de prendre en charge les besoins vitaux des familles, la scolarisation des enfants (les filles en sont les principales bénéficiaires), l'acquisition de nouveaux outils, l'utilisation

de nouveaux matériaux ou l'embauche d'autres artisans. Ajoutée à la professionnalisation liée à l'accès aux formations, la diversification des productions ainsi obtenue permet d'ouvrir sur de nouveaux marchés. En revanche, l'étude de cas a mis en évidence le manque d'implication de

nombreux groupes d'artisans dans la vie locale. Une des hypothèses avancée est leur relative "anesthésie" liée à la sécurisation de leur situation. Même s'il n'est pas évident de mesurer de façon objective les impacts sur le développement local, le commerce équitable tel qu'il est aujourd'hui

reste donc un outil efficace sans pour autant constituer à lui seul une réponse aux dysfonctionnements sociaux et économiques.

*1. Cette étude concerne exclusivement le secteur de l'artisanat. Pour les produits agricoles, les différences entre prix mondiaux et prix du Commerce équitable sont significatives et parfois très importantes.*

# Le commerce équitable peut-il inspirer les négociateurs du cycle de Doha (OMC) ?

Par **Henri Rouillé d'Orfeuil\***

La négociation internationale est ainsi faite que les négociateurs sont répartis entre différentes scènes et types de négociations. Généralement conduites par de hauts fonctionnaires des ministères de l'économie ou du commerce, les négociations commerciales sont le moteur central de la mondialisation. Les diplomates sont affectés aux négociations sociales et environnementales. Ils s'occupent aussi, depuis le Conseil de sécurité, de la formalisation ou de l'encadrement de l'ordre géopolitique. Cet éclatement des négociations crée des fractures quasi insurmontables et des hiérarchies inamovibles entre les droits qui s'élaborent dans chacun des domaines. C'est ainsi que le droit des échanges et du business international qui se construit ou, plus souvent, se déconstruit dans le cadre de l'OMC, impose sa loi et dispose avec l'Organisation de règlement des différends (ORD) d'une juridiction et d'un pouvoir de sanction. Chacun dans sa sphère progresse : le droit social qui se négocie en partie dans le cadre de l'Organisation internationale du travail (OIT) et le droit environnemental qui s'élabore dans le cadre de plus de 500 accords ou conventions inter-

nationale. Mais ils sont totalement ignorés par l'OMC et son ORD. Lorsqu'il y a conflit d'intérêt entre la logique commerciale et les logiques sociales et environnementales -et c'est souvent le cas- la logique commerciale l'emporte sans que le moindre recours puisse être demandé.

Le commerce équitable, qui ne doit rien à l'OMC, s'est précisément construit sur le refus de cette séparation et de cette hiérarchie entre les trois logiques. L'expérience acquise est précieuse pour les négociateurs non seulement du fait des principes qui fondent le commerce équitable, mais aussi et, peut-être surtout, à cause des modalités et des circuits de son fonctionnement. Tout repose sur la reconnaissance de la valeur sociale et environnementale des produits proposés aux consommateurs. Cette valeur n'est en général pas apparente et ne représente pas souvent un plus pour le consommateur. Que le produit proposé ait été fabriqué par des enfants ou par des travailleurs exploités ne change pas en effet la valeur d'usage du produit. Cette valeur embarquée n'a de signification que par rapport à une certaine sensibilité des consommateurs-citoyens vis-à-vis de l'intérêt

général et de leur propre responsabilité. Cette valeur sociale et environnementale doit pouvoir être identifiée et mesurée grâce à des critères objectifs corrélés à l'intérêt général. Elle doit se manifester au consommateur final par un label qui lui donnera la garantie que l'effort qu'il fait, en rémunérant cette valeur embarquée, correspond bien à une production d'intérêt général et ne cache pas une tromperie.

Le commerce équitable a défini ses critères de labellisation. Coordination SUD propose que les négociateurs définissent des critères de labellisation pour un commerce, disons, responsable à partir des conventions sociales de l'OIT (niveau des rémunérations, respects des droits du travail...) et à partir des conventions environnementales majeures (économie d'énergie et d'exploitation de ressources naturelles, réduction des émissions de carbone...).

Dès lors deux solutions se présenteraient aux autorités publiques : inciter les consommateurs à choisir des produits labellisés porteurs d'externalités sociales et environnementales positives ou pénaliser les produits non labellisés porteurs d'externalités négatives.

# Commerce équitable et régulations publiques

Par Anne-Françoise Taisne\*

Comment sortir de la crise des producteurs de matières premières agricoles ?

Il faut repenser à la question de la régulation du commerce international. Mais quel type de régulation ? La première idée qui vient à l'esprit concerne les régulations citoyennes. Les organisations de commerce équitable sont un bon exemple. Depuis plus de 40 ans, elles travaillent à la mise en place d'un commerce plus juste. Elles créent une chaîne du producteur au consommateur où les notations de transparence, de relation durable et de prix rémunérateur sont au cœur de la relation commerciale. Mais cette démarche n'est pas suffisante. La chute des cours du café est là pour prouver que notre modèle de régulation citoyenne n'a pas eu d'entraînement positif sur le comportement des acheteurs, autrement dit des multinationales. Car si le commerce équitable permet à 800 000 producteurs de café de vivre dignement de leur travail, les 20 millions restant dépendent de la bonne volonté de multinationales qui entendent promouvoir un développement durable. Mais quel développement quand on sait que des multinationales comme Krafts, Nestlé ou d'autres encore, se sont mises d'accord pour lutter contre la crise du café mais ont refusé la notion d'un prix rémunérateur minimum ? Alors peut être faut-il

aller plus loin et envisager d'encadrer ces multinationales. C'est l'idée que certaines organisations de commerce équitable ont développé avec d'autres au sein de campagnes comme celle "De l'éthique sur l'étiquette". En 1995, la première revendication consistait à demander aux entreprises de distribution d'adopter un code de conduite reprenant les principes de l'OIT<sup>1</sup>. Depuis, les entreprises ont reconnu



leur responsabilité quant à la qualité sociale des produits vendus.

Elles ont rédigé des codes de conduite en oubliant bien souvent la question de la liberté syndicale. Certaines ont mis en place des audits externes indépendants. Mais ce type de régulation privée a également des limites : des règles sont édictées mais peuvent être abandonnées du jour au lendemain puisqu'il s'agit de comportement volontaire.

C'est donc bien sur le champ des régulations publiques qu'il faut se battre en s'inspirant des pratiques

des mouvements de commerce équitable. Celles-ci impliquent la stabilisation des prix, la mise en place d'échanges durables et donnent la priorité aux marchés locaux. Une fois ces principes établis, le travail sur des régulations publiques impose de développer une autre architecture des organisations internationales et une organisation mondiale du commerce où les règles relatives aux échanges

commerciaux soient subordonnées aux Droits économiques sociaux et culturels et à la souveraineté alimentaire. Utopie ? Non, si nous croyons en notre projet, si nous montrons aux décideurs politiques que le néolibéralisme anéantit des milliers de vies de producteurs, nous arriverons à renverser la vapeur. Il y a 20 ans, Peuples Solidaires, Frères des Hommes et Terre des Hommes militaient

pour des échanges triangulaires lors des famines en proposant que des fonds soient affectés à l'achat de denrées agricoles dans les régions excédentaires voisines des zones concernées.

Aujourd'hui, leur exigence est une réalité dont témoigne Afrique Verte. Ils ont ouvert la voie et montré que le citoyen peut agir pour des régulations publiques. Aux organisations de commerce équitable de reprendre l'initiative pour une régulation des marchés !

1. OIT : Organisation internationale du travail

\*Anne-Françoise Taisne est Membre du bureau et Animatrice de la Commission plaidoyer de la Fédération Artisans du Monde

# Le Monde a besoin de régulations - Les positions d' *Artisans du Monde*<sup>1</sup>

Les organisations de commerce équitable visent le développement durable : le commerce équitable n'est qu'un moyen pour y parvenir et non une fin en soi.

Cette position statutaire induit des prises de position opposées à la question du traitement spécial et différencié pour le commerce équitable dans les accords internationaux (OMC) et dans les politiques nationales alors qu'un certain nombre d'organisations au niveau international voudraient que la question du traitement spécial et différencié soit prise en compte. Ceci nous semble important car :

→ Nous ne voulons pas utiliser simplement les possibilités de ces accords pour promouvoir notre projet de commerce équitable et n'en faire bénéficier qu'une minorité de producteurs. Nous voulons une justice plus globale qui concernent l'ensemble des producteurs et des artisans ;

→ Le traitement spécial et différencié entraînera la construction d'une niche pour les organisations de commerce équitable avec tous les risques contingents : critères trop élevés pour introduire d'autres organisations (d'où une séparation des organisations de commerce équitable avec par exemple les organisations paysannes mais aussi syndicales) ou critères

res nivelant vers le bas le commerce équitable (avec le maintien de seulement quelques éléments du commerce équitable comme on le voit déjà avec Utz Kapeh ou les accords entre Nestlé/Mars/Jacob Krafts Suchard sur le café).

Le monde a besoin de régulations internationales. En conséquence :



→ Nous voulons une autre OMC basée sur des régulations publiques et dont toute décision soit subordonnée aux DESC (Droits économiques et sociaux) ainsi qu'à la souveraineté alimentaire. En conséquence :

→ Nous refusons l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) qui privatise des biens publics (éducation, santé, transport) ;

→ Nous refusons la manière dont sont traités les sujets de Singapour (investissement, mar-

chés publics etc.) dont la seule préoccupation est de développer le profit des multinationales au détriment des cultures et des pratiques locales ;

→ Nous voulons une modification de l'ASA (Accord sur l'agriculture) qui doit intégrer les principes suivants : le droit à la protection des marchés, le droit à soutenir son agriculture pour permettre une production nationale qui soit consommée localement et soit respectueuse de l'environnement, la mise en place de mécanismes de régulation des cours des matières premières agricoles tant au plan national qu'international.

→ Nous nous opposons à une réciprocité automatique des échanges internationaux (ex des APE - Accords de partenariat économique entre l'UE et les pays ACP - Afrique, Caraïbes et Pacifique).

→ Nous privilégions la création de marchés régionaux où la concurrence et les échanges pourront être plus égaux puisqu'il s'agit de développer des marchés entre économies de niveau similaire et de permettre la solidarité régionale (ex : commerce triangulaire développée par Afrique Verte depuis 20 ans).

1. Document approuvé par le Conseil d'Administration de la FAdM des 11 et 12 décembre 2004

# Pour en savoir plus...

## *A lire*

Dossier : *OMD, 2005 plus d'excuses*, Altermondes mars 2005 édité par le CRID - [www.crid.asso.fr](http://www.crid.asso.fr)

*Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, par Marc Dufumier, éd. Karthala, 2004, 598 p.

*La souveraineté alimentaire à l'épreuve de la mondialisation*, Les cahiers de la solidarité du CRID, 2004

*La mondialisation*, Alternatives économiques Hors-série n°59, 1er trimestre 2004

*Alter-mondialiste, moi?*, brochure réalisée par Artisans du monde, le CRID et Ritimo, avril 2004, 96 p.

*Le prix à payer : pourquoi les pays riches doivent investir maintenant dans la guerre contre la pauvreté*, édité par Oxfam, décembre 2004, 84 p. - [www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk)

*Le G8 illégitime*, sous la direction de G. Massiah et B. Cassen, ATTAC, éd. Mille et une Nuits, 2003, 112 p.

*50 questions 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale* par D. Millet et E. Toussaint, éd. CADTM/Syllepse, 2002, 264 p. - [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org)

*Le Sud dans la mondialisation* par O. Castel, La Découverte, 2002, 212 p.

*Economie, le réveil des citoyens - Les alternatives à la mondialisation libérale*, par Henri Rouille D'Orfeuil, éd. La Découverte, 2002, 204 p.

*Les procès de la mondialisation*, par E. Goldsmith et J. Mender, éd. Fayard, 2001, 488p.

*Le terrorisme alimentaire* (comment les multinationales affament le tiers-monde), par Vandana Shiva, éd. Fayard, 2001, 200 p.

*Le Monde n'est pas une marchandise : Entretiens avec Gilles Luneau* de François Dufour et José Bové, éd. La découverte, 2000, 240 p.

## *Où se documenter?*

[www.ritimo.org](http://www.ritimo.org) ou au 01 44 64 74 14 pour avoir la liste des ritimo (centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale) dans toute la France

[www.monde-diplomatique.fr](http://www.monde-diplomatique.fr) - Cartes et articles riches en informations

[www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org) - Le site du Portail des ONG françaises de solidarité internationale

[www.globenet.org/ifi](http://www.globenet.org/ifi) - Réseau pour la réforme des IFI (Institutions financières internationales)

[www.2005plusdexcuses.org](http://www.2005plusdexcuses.org) - Campagne pour le recul de la pauvreté dans le Monde

[www.whiteband.org](http://www.whiteband.org) - Action mondiale contre la pauvreté

[www.crid.asso.fr](http://www.crid.asso.fr) - Centre de recherche et d'information pour le développement

[www.france.attac.org](http://www.france.attac.org) - Le site du mouvement ATTAC

[www.greenpeace.fr](http://www.greenpeace.fr) - Le site de l'association écologiste

[www.peuples-solidaires.org](http://www.peuples-solidaires.org) - Soutient des projets au Sud et éduque à la citoyenneté au Nord

[www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr) - Comité français pour la solidarité internationale

[www.agricultures-durables-solidaires.org](http://www.agricultures-durables-solidaires.org) - Plateforme pour des agricultures durables et solidaires

[www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr) - Le site du syndicat paysan

[www.actupparis.org](http://www.actupparis.org) - Association de lutte contre le Sida

[www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org) - Portail des ONG françaises de solidarité internationale

[www.fao.org](http://www.fao.org)

[www.omc.org](http://www.omc.org)

[www.unhchr.ch/french/html/intlinst\\_fr.htm](http://www.unhchr.ch/french/html/intlinst_fr.htm) - Haut commissariat aux droits de l'homme - textes institutionnels

# Qui sont les acteurs à la Semaine d'Action sur le Commerce ?

Des associations et organismes orientés sur les questions de solidarité ainsi que des syndicats. Parmi eux :

- **Agir ici** ([www.agirici.org](http://www.agirici.org))
- L'Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens (**ATTAC** - [www.attac.org](http://www.attac.org))
- Le Centre de Recherche et d'Informations pour le Développement (**CRID** - [www.crid.asso.fr](http://www.crid.asso.fr))
- La Coalition " 2005 : plus d'excuses " ([www.2005plusdexcuses.org](http://www.2005plusdexcuses.org))
- Le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (**CCFD** - [www.ccfid.asso.fr](http://www.ccfid.asso.fr))
- Le Comité Français pour la Solidarité Internationale (**CFSI** - [www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr))
- La **Confédération Paysanne** ([www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr))
- **Coordination SUD** ([www.coordination-sud.org](http://www.coordination-sud.org))
- La Fédération **Artisans du Monde**
- **Max Havelaar** France ([www.maxhavelaarfrance.org](http://www.maxhavelaarfrance.org))
- La **Plate-forme pour des agricultures durables et solidaires** ([www.agricultures-durables-solidaires.org](http://www.agricultures-durables-solidaires.org))
- La Plate-forme pour le Commerce équitable (**PFCE** - [www.commerce-equitable.org](http://www.commerce-equitable.org))

## ARTISANS DU MONDE

### Rédaction

Fédération Artisans du Monde  
53 bd de Strasbourg 75010 Paris

Tél : 01 56 03 93 50

Fax : 01 47 70 96 35

Email : [info@artisansdumonde.org](mailto:info@artisansdumonde.org)

Site : [www.artisansdumonde.org](http://www.artisansdumonde.org)

### Comité éditorial :

Yaël Clec'h, Laurent Levard,  
Stéphanie Mariaccia

### Maquette :

Stéphanie Mariaccia, Nicolas Clec'h

### Ont également participé à ce numéro :

Pierre-Marie Cellier, Marc Dufumier,  
Pascal Erard, Yannick Jadot,

Guy Kastler, Gustave Massiah,  
Jacques Nikonoff,

Henri Rouillé d'Orfeuil,

Régis Samba-Kounzi,

Anne-Françoise Taisne,

Jean-Damien Terreaux

### Remerciements :

Maude Feral,

Anne Olivier,

Frank Willems (ICFTU)

*Artisans du Monde* est une association qui agit depuis 1974 pour un développement durable par la promotion d'un commerce équitable entre pays du Nord et du Sud.

### Ses moyens d'action sont :

la vente de produits du commerce équitable, l'éducation des consommateurs et des campagnes de pression pour changer les règles du commerce international.

Aujourd'hui Artisans du Monde en France compte plus de 5000 membres qui mettent en commun leur énergie, leur temps, leurs idées. Ils agissent au sein de 140 associations et boutiques animées principalement par des bénévoles. Autour de ces associations se tisse un réseau de compétences et de projets au service d'un commerce plus juste.



Membre de la  
plate-forme  
française pour le  
commerce  
équitable (PFCE)



*Équité est édité grâce au concours financier de l'Union Européenne. Les points de vue qui y sont exposés ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'Union Européenne. Avec le soutien du Ministère des Affaires Étrangères.*